

COMMUNIQUE DE PRESSE N°3
sur l'opération immobilière Toscana, portée par Kaufman & Broad
et Promologis à Saint Jean

LES RIVERAINS ONT TRANCHE : ILS
DEMANDENT L'ANNULATION DU PERMIS DE
CONSTRUIRE !

Notre association a décidé de porter ce dossier devant le tribunal administratif de Toulouse, en formant un recours en annulation du permis de construire accordé en septembre dernier par M. le Maire de Saint Jean au projet immobilier Toscana, initié par Kaufman & Broad et Promologis.

14 riverains du Parc Saint Jean sont à nos côtés dans la procédure, sans oublier un 15ème riverain qui a lui aussi déposé de son côté un recours en annulation (sur les 18 riverains directement impactés par ces constructions).

Pourquoi en arriver là ?

Ainsi que nous l'avons souligné dans nos précédents communiqués de presse, les riverains sont en colère et ils ont le sentiment de ne pas être entendu, tout comme les 45 000 signataires de la pétition lancée par le GNSA* demandant la préservation des arbres et des haies existantes !

Nous réaffirmons haut et fort notre volonté de parvenir à trouver une solution permettant la réalisation de ce projet immobilier, position qui a toujours été la nôtre depuis la 1ère présentation de ce projet en Novembre 2019. Mais AUCUNE MODIFICATION SUBSTANTIELLE n'a été apportée par Kaufman & Broad et ses représentants, que nous avons rencontrés à plusieurs reprises en présence de Bruno Espic, maire de Saint Jean.

L'Association Le Parc Saint Jean (LAPSJ)

1

Membre du Collectif Saint Jean, affilié à l'UCQ (Union des Comités de Quartier Toulouse Métropole), et de France Nature Environnement Midi-Pyrénées

35 Allée A. Fleming 31240 SAINT JEAN <https://leparcsaintjean312.wixsite.com/website>

Rien n'a vraiment été mis en œuvre pendant la période de 2 mois qui s'est écoulée après le rejet de notre recours gracieux, recours rejeté moins de 10 jours après l'avoir adressé à M. le Maire de Saint Jean.

Nos griefs contre ce projet sont toujours les mêmes depuis que nous avons pu prendre connaissance du permis de construire et d'un dossier technique très volumineux en Novembre dernier : il est inadapté au terrain en forte pente, enclavé entre le Chemin de Bessayre et le quartier du Parc Saint Jean !

D'importants travaux de décaissement et de remblaiement entraînent un surplomb de plusieurs mètres des futures constructions (75 maisons individuelles + une crèche) vis à vis des résidences situées aux alentours immédiats, avec une densité ne permettant aucune alternative possible.

Kaufman et Broad a en effet appliqué la densité maximum autorisée dans la zone concernée par l'OAP (densité correspondant plus à des terrains sans forte déclivité) et il ne faut pas oublier les fortes contraintes concernant l'évacuation des eaux pluviales.

Aucune garantie réelle ne nous a été donnée concernant la protection de la très riche biodiversité existante sur cette parcelle de plus de 3ha: des haies cinquantenaires sur les pourtours, des arbres de plus de 60 ans (chênes, chênes verts, cèdres, ...), abritant flore et faune remarquables en milieu urbain.

Bien au contraire : AUCUN DES ARBRES implantés sur les zones construites n'est préservé et les haies ne sont pas mieux loties, dépendantes au mieux de la «dextérité» des hommes de l'art dans la conduite du chantier ! Tout est rasé !

Nous le réaffirmons : des solutions alternatives existent et nous demandons au promoteur Kaufman & Broad de revoir le projet dont la conception correspond à ce qui se faisait voici 30 ans et plus !

Fait à Saint Jean, le 5 Février 2021

Eric LAVIALLE
Président LAPSJ

* Groupement National de Sauvegarde des Arbres